



Note d'information pour le Segment de haut niveau - COP 12

Thème : Diversité biologique pour le développement durable

Date : 15-16 octobre 2014

**Lieu : Pyeongchang, République de Corée
(à compter du 15 septembre 2014)**

Introduction

Le calendrier de la réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique est opportun. La COP-12 fournira un examen à mi-parcours des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 et la réalisation des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité sur la base de la quatrième édition des Perspectives mondiales de la diversité biologique (GBO-4). Selon le GBO-4, les avancées actuelles ne sont pas suffisantes pour atteindre les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité pour 2020, et des mesures supplémentaires sont nécessaires pour maintenir le cap. Dans ce contexte, le segment de haut niveau - COP 12 (HLS) créera un cadre pour communiquer un message de haut niveau exhortant la communauté internationale à redoubler d'efforts en matière de conservation et utilisation durable de la diversité biologique.

En outre, le HLS coïncidera avec les discussions en cours à l'Assemblée générale des Nations Unies visant à faire évoluer les priorités de développement pour l'après-2015, y compris les objectifs de développement durable (ODD). Ce sera l'occasion pour que le HLS mette en évidence l'importance d'intégrer la diversité biologique dans les priorités de développement de l'ordre du jour après-2015 et les ODD.

Le HLS aura lieu pendant deux jours au cours de la COP 12. Sous le thème de la diversité biologique pour le développement durable, le HLS est classé en cinq sous-thèmes. Un programme et des notes conceptuelles provisoires pour les sous-thèmes sont joints à la présente note d'information.

Résultats attendus

L'un des principaux résultats du HLS est la Déclaration de Gangwon sur la biodiversité pour le développement durable. La déclaration mettra en évidence les raisons pour lesquelles la diversité biologique est essentielle pour le développement durable et pourquoi le développement doit veiller à ce que le système d'entretien de la vie soutenu par la biodiversité soit maintenu. Il mettra également en lumière la façon dont le Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 et les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité peuvent contribuer aux priorités de développement pour l'après-2015.

Le HLS permet un échange d'expériences entre les pays sur la façon dont la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité contribuent au développement durable, et en particulier en matière de sécurité alimentaire et hydrique, de croissance durable et d'adaptation au changement au niveau mondial, y compris le changement climatique. Ces expériences et les leçons tirées de la discussion, seront comprises dans le rapport de synthèse du Président présenté par le Président de la Conférence des Parties.

Le HLS fournit l'occasion de renouveler l'engagement de haut niveau des ministres et autres participants afin d'assurer que tous les efforts nécessaires seront déployés dans la mise en œuvre du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 et la réalisation des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité. En outre, le HLS



fournit également l'occasion de partager les efforts et les initiatives nationales sur la biodiversité avec la communauté mondiale.

Note conceptuelle pour le Segment de haut niveau - COP 12

Session I : Intégration de la diversité biologique dans l'ordre du jour du développement durable aux niveaux national et international

Débat 1 : Intégration de la diversité biologique dans les objectifs de développement durable et l'ordre du jour après-2015

Date : 15 octobre 2014

Lieu : Pyeongchang, République de Corée

Historique

La diversité biologique, ou la variété de la vie sur Terre, est un fondement essentiel des systèmes de soutien de la vie de notre planète, et contribue directement au bien-être à bien des égards. La diversité biologique nous fournit des produits de base tels que la nourriture, les fibres, le carburant, et la médecine. Elle sous-tend les fonctions écosystémiques et la fourniture de prestations et services aux personnes tels que la purification de l'eau et son approvisionnement, la pollinisation, la régulation des ravageurs et des maladies, le cycle des éléments nutritifs et de fertilité des sols. La diversité biologique améliore la résilience des écosystèmes et contribue à la capacité à faire face aux changements mondiaux imprévisibles et aux catastrophes naturelles, tout en agissant comme un réservoir pour la diversité génétique, un point essentiel pour l'adaptation des espèces et des écosystèmes à répondre aux défis actuels et futurs. En outre, la diversité biologique est valorisée pour des raisons culturelles, spirituelles et religieuses, et offre des possibilités dans les domaines de la recherche et de l'éducation.

La Déclaration du Millénaire des Nations Unies a été adoptée en 2000, et les huit Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) ont pour date limite 2015. L'un des objectifs est d'assurer la durabilité de l'environnement et comprend la volonté de réduire significativement le taux de perte de biodiversité. Cependant, le Rapport 2014 sur les objectifs du Millénaire pour le développement, indique que de nombreuses espèces voient leur population et distribution baisser et font face à une menace d'extinction ; ainsi, il est essentiel que davantage d'efforts en matière de conservation de la diversité biologique soient mis en œuvre pour la période après-2015.

Le Groupe de travail ouvert des Nations Unies (OWG) sur les objectifs de développement durable (ODD) a proposé une série de 17 buts lors de sa treizième session, en juillet 2014. Trois des objectifs sont étroitement liés à la diversité biologique et aux écosystèmes : Objectif 12 sur la consommation et la production durables, l'Objectif 14 sur les océans, les mers et les ressources marines, et l'Objectif 15



sur la biodiversité terrestre. Il sera important de veiller à ce que la diversité biologique et les écosystèmes soient effectivement intégrés dans l'ordre du jour après-2015 et au-delà.



Questions à l'étude

1. Quelles sont les leçons qui ont été tirées au niveau national dans l'intégration des considérations environnementales dans les politiques de développement et l'éradication de la pauvreté à la suite du processus des OMD, qui pourraient aider à soutenir le rôle de la diversité biologique dans les discussions sur l'ordre du jour après-2015 ?
2. Qu'est-ce que l'ONU peut faire pour améliorer l'intégration de la diversité biologique dans son système concernant la mise en œuvre des ODD et de l'ordre du jour après-2015 ?
3. Quels types de partenariats nouveaux et existants peuvent jouer un rôle pour faire en sorte que la diversité biologique soit considérée comme un élément clé dans la mise en œuvre des ODD et de l'ordre du jour après-2015 ?
4. Comment le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, ainsi que ses Parties et partenaires, peuvent soutenir le travail de l'Assemblée générale des Nations Unies dans la mise en œuvre des ODD et des résultats après-2015 ?
5. Comment pouvons-nous améliorer la mesure et le suivi des contributions que la diversité biologique et les écosystèmes font pour la réalisation des ODD ?

Structure de la session

La Session I se déroulera sur trois heures et comprendra deux discussions de 80 minutes avec une pause de 10 minutes après chaque discussion. Au total huit experts animeront la session (deux co-présidents, deux intervenants, quatre diffuseurs).

Chaque discussion sera animée par un co-président, un intervenant et deux présentateurs. Suite à la modération par le co-président, la discussion débutera par deux présentations des conférenciers, et chaque présentation sera limitée à 10 minutes. Après les présentations, l'orateur fera des commentaires sur les implications politiques pendant au maximum 10 minutes. La parole passera ensuite aux participants.



Note conceptuelle pour le Segment de haut niveau - COP 12

Session I : Intégration de la diversité biologique dans l'ordre du jour du développement durable aux niveaux national et international

Débat 2 : L'intégration des SPANB dans les stratégies d'éradication de la pauvreté et de développement local et national et les processus de planification

Date : 15 octobre 2014

Lieu : Pyeongchang, République de Corée

Historique

Malgré l'importance cruciale de la diversité biologique, les stratégies nationales et locales et les processus de planification sur des questions telles que le développement et l'éradication de la pauvreté sont souvent menés par secteur et ne prennent pas pleinement en compte la valeur de la diversité biologique. L'intégration de la diversité biologique est considérée comme l'intégration de la biodiversité, des écosystèmes et des services qu'ils fournissent dans les deux plans intersectoriels (comme le développement durable, l'éradication de la pauvreté, l'adaptation / atténuation du changement climatique, le commerce et la coopération internationale), ainsi que dans les plans sectoriels spécifiques (comme l'agriculture, la pêche, la foresterie, l'exploitation minière, l'énergie, le tourisme, le transport et autres). Ce type d'intégration de la diversité biologique implique des changements dans les modèles, stratégies et paradigmes de développement.

Les stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique (SPANB) sont les principaux instruments de mise en œuvre de la Convention sur la diversité biologique (CDB) à l'échelle nationale, comme indiqué à l'article 6 de la Convention. Ils précisent comment un pays donné a l'intention de remplir les objectifs de la Convention en fonction du contexte national. Dans le processus d'élaboration de leurs SPANB, les Parties contractantes doivent réfléchir à la meilleure façon de répondre aux menaces pesant sur la diversité biologique. Les SPANB sont des instruments qui évoluent au fil du temps et devraient être révisés régulièrement en fonction des nouvelles connaissances sur la conservation, l'utilisation durable et l'état de la diversité biologique.

Avec l'adoption du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 et ses 20 objectifs d'Aichi, les Parties à la CDB ont souligné l'importance des SPANB et se fixent 2015 comme date limite pour « développer, adopter comme instrument de politique, et commencer la mise en œuvre de Stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité efficaces, participatifs et à jour » (Objectif d'Aichi 17). Un élément important présenté par l'objectif 17 est le fait que les Parties doivent non seulement réviser et mettre à jour leurs SPANB mais aussi les adopter comme instruments de politique ; autrement dit, ils doivent être incorporés et intégrés dans les instruments nationaux de planification du gouvernement, afin que leur mise en œuvre se fasse conjointement avec les autres politiques et priorités nationales. À cet égard, l'objectif 17 est destiné à intégrer la diversité biologique dans tous les



secteurs nationaux, y compris le secteur de la planification économique. Néanmoins, l'intégration des SPANB dans les différents processus de prise de décision et de planification sectorielle peut se révéler très ardue.

Le travail réalisé au sein de l'Assemblée générale des Nations Unies sur les Objectifs de Développement Durable (ODD) et l'ordre du jour après-2015 devrait se traduire par un nouveau cadre international pour le développement durable, l'éradication de la pauvreté étant une priorité. Compte tenu de l'interdépendance entre l'agenda mondial et les politiques nationales, il serait important de s'assurer que les SPANB soient effectivement liés à la mise en œuvre des ODD et de ce cadre.

Questions à l'étude

1. Quelles dispositions spécifiques seraient-ils utiles d'inclure dans les SPANB pour traiter les liens entre la diversité biologique, les écosystèmes et les questions d'éradication de la pauvreté ?
2. Pouvez-vous partager des expériences réussies dans le domaine de l'intégration de la diversité biologique au niveau national, y compris dans les systèmes de comptabilité nationale et dans les processus de planification ?
3. Pouvez-vous partager des expériences sur l'intégration de la diversité biologique dans la planification au niveau sous-national, y compris par le biais d'approches participatives et de l'engagement avec les communautés autochtones et locales ?
4. Quel devrait être le rôle du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (UNDAF) pour l'intégration des SPANB dans les stratégies nationales de développement et d'éradication de la pauvreté ?
5. Quelles sont les dispositions que vous aimeriez voir figurer dans les stratégies d'éradication de la pauvreté afin qu'elles reflètent mieux les défis en matière de diversité biologique ?
6. Comment le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, ainsi que ses Parties et partenaires, peuvent-ils soutenir la nécessité qu'ont les pays de combler les lacunes en matière de capacités et de formation sur l'intégration des SPANB dans les stratégies nationales de développement et d'éradication de la pauvreté ?

Structure de la session

La Session I se déroulera sur trois heures et comprendra deux discussions de 80 minutes avec une pause de 10 minutes après chaque discussion. Au total huit experts animeront la session (deux co-présidents, deux intervenants, quatre conférenciers).

Chaque discussion sera animée par un co-président, un intervenant et deux conférenciers. Suite à la modération par le co-président, la discussion débutera par deux présentations des conférenciers, et chaque présentation sera limitée à 10 minutes. Après les présentations, l'intervenant fera des commentaires sur les implications politiques pendant au maximum 10 minutes. La parole passera ensuite aux participants.



Note conceptuelle pour le Segment de haut niveau - COP 12

Session II : La diversité biologique, les changements climatiques et l'économie créative

Débat 3 : Solutions à des défis mondiaux axées sur la nature

Date : 16 octobre 2014

Lieu : Pyeongchang, République de Corée

Historique

Nous sommes de plus en plus conscients des effets négatifs du changement climatique et des catastrophes naturelles sur l'environnement et les moyens de subsistance de l'homme, et il est aussi amplement démontré que les écosystèmes naturels, quand ils sont bien gérés, peuvent atténuer les effets du changement climatique et des catastrophes. La gestion visant à accroître la résilience de l'écosystème, comme la restauration, est une bonne stratégie pour augmenter la probabilité de protection contre les événements météorologiques extrêmes et autres catastrophes.

La restauration des habitats dégradés représente une opportunité à la fois pour améliorer la résilience des écosystèmes et pour accroître la séquestration du carbone. En 2010, selon certaines estimations, les deux tiers des écosystèmes de la planète pourraient être considérés comme dégradés. Le potentiel mondial de restauration des paysages forestiers est estimé à lui seul à environ 1 milliard d'hectares, soit environ 25 pour cent de la superficie forestière mondiale. Par conséquent, il existe un grand potentiel en matière d'utilisation accrue de la restauration.

Il existe plusieurs études qui montrent à quel point les solutions basées sur la nature sont efficaces. La plantation et la protection de près de 12 000 hectares de mangroves au Vietnam coûte un peu plus de 1 million de dollars, mais a permis d'économiser annuellement 7 millions de dollars sur l'entretien des digues. Un rapport publié par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) suggère que le tsunami du 26 décembre 2004 a causé moins de dégâts dans les zones où les obstacles naturels étaient présents, tels que les mangroves, les récifs coralliens ou la végétation côtière. Il est également estimé que les tourbières au Sri Lanka fournissent un service de tampon contre les inondations évalué à environ 5 millions de dollars par an.



La nature peut jouer un rôle primordial en tant que tampon contre les catastrophes naturelles. Il est temps de porter une attention particulière au potentiel et à l'efficacité des solutions basées sur la nature qui peuvent, en même temps, contribuer à la conservation de la diversité biologique et des services écosystémiques.



Questions à l'étude

1. Faisons-nous assez pour promouvoir des solutions basées sur la nature afin de résoudre bon nombre des défis rencontrés au niveau mondial ? Que devrions-nous faire différemment ? Peut-on améliorer les cadres internationaux pour souligner le rôle de la nature dans la résolution des problèmes rencontrés au niveau mondial ?
2. Quel est le potentiel de retour sur investissement des solutions basées sur la nature comme moyen de résoudre les problèmes rencontrés au niveau mondial ? Quel est l'état d'avancement des stratégies utilisées actuellement par les donateurs pour investir dans des solutions basées sur la nature ?
3. Le secteur privé a-t-il entièrement adopté des solutions basées sur la nature pour faire face aux problèmes rencontrés au niveau mondial ? Si ce n'est pas le cas, comment pouvons-nous l'aider à aller dans ce sens ?
4. Comment le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, ainsi que ses Parties et partenaires, peuvent-ils soutenir la nécessité qu'ont les pays de combler les lacunes en matière de capacités et de formation sur les questions liées aux solutions basées sur la nature (la résilience des écosystèmes, la restauration, la réduction des risques de catastrophe, etc.) ?

Structure de la session

La session II se déroulera sur trois heures et comprendra deux discussions de 80 minutes avec une pause de 10 minutes après chaque discussion. Au total huit experts animeront la session (deux co-présidents, deux intervenants, quatre conférenciers).

Chaque discussion sera animée par un co-président, un intervenant et deux conférenciers. Suite à la modération par le co-président, la discussion débutera par deux présentations des conférenciers, et chaque présentation sera limitée à 10 minutes. Après les présentations, l'intervenant fera des commentaires sur les implications politiques pendant au maximum 10 minutes. La parole passera ensuite aux participants.



Note conceptuelle pour le Segment de haut niveau - COP 12

Session II : La diversité biologique, les changements climatiques et l'économie créative

Débat 4 : La diversité biologique et l'économie créative

Date : 16 octobre 2014

Lieu : Pyeongchang, République de Corée

Historique

L'« économie créative » peut être comprise comme un système intégré de création, de production et de distribution de biens et de services qui utilise des idées créatives (ou la capacité intellectuelle). La notion est si large qu'elle englobe tout le domaine de la recherche et développement (R&D). Du point de vue de la diversité biologique, l'économie créative est celle qui utilise les idées créatives, telles que la connaissance de la diversité biologique, en tant que principaux intrants pour favoriser potentiellement le développement durable. La nature est le référentiel du développement, depuis que l'imitation de la nature a été la première étape des savoirs traditionnels. L'Histoire a démontré que les développements innovants sont issus d'idées créatives fondées sur la sagesse traditionnelle tirée de la diversité biologique.

L'économie créative englobe la notion d'économie verte qui met l'accent plus directement sur les technologies respectueuses de l'environnement et la valorisation du capital naturel, les technologies peu gourmandes en carbone, l'efficacité des ressources et l'inclusion sociale. Depuis la crise financière de 2008, l'économie créative a fortement surperformé les autres secteurs économiques. Il est possible que les pays en développement dépassent le monde développé en mettant l'accent sur l'économie créative et le développement des économies vertes.

Dans l'économie verte la croissance du revenu et de l'emploi est favorisée par les investissements publics et privés qui réduisent les émissions de carbone et la pollution, améliorent l'efficacité énergétique et des ressources, et assurent la durabilité des chaînes d'approvisionnement. Un exemple d'approche créative et d'économie verte est l'élimination de la déforestation des chaînes d'approvisionnement, empêchant la perte de diversité biologique et des écosystèmes. Ces investissements doivent être catalysés et soutenus par des dépenses publiques ciblées, des réformes politiques et de la réglementation, l'application et le suivi, des stratégies intégrées d'utilisation des terres, et des campagnes de sensibilisation des consommateurs. Cette voie de développement devrait maintenir, améliorer et, si nécessaire, reconstruire le capital naturel comme un atout économique



important et une source d'avantages publics, en particulier pour les populations pauvres qui dépendent de la nature pour leur subsistance et leur sécurité.

Au cours des dernières années, un certain nombre d'agences des Nations Unies ont adopté et ont contribué au développement et à la promotion des discussions sur l'économie créative et verte, y compris le PNUE, la CNUCED, le PNUD et l'UNESCO, en plus de la Rio +20 et de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable. Cependant, la création et le renforcement des mécanismes propices à la promotion de l'économie créative et verte exigent une attention spéciale, et nécessitent l'incorporation de la diversité biologique et des services écosystémiques dans la comptabilité nationale, la réforme des incitations économiques et la promotion de mécanismes financiers innovants (entre autres mesures).

Questions à examiner

1. Bien que plusieurs pays aient adopté les principes de l'économie créative / verte, de nombreuses incitations continuent d'appuyer les modèles économiques traditionnels et le PIB continue d'être le principal indicateur de la santé économique. Comment pouvons-nous renforcer les efforts visant à promouvoir les principes et succès de l'économie créative / verte ?
2. Quelles sont les meilleures approches et exemples de principes de l'économie créative / verte pouvant être reproduits par d'autres ?
3. Quel est le rôle des entreprises dans la conduite du développement de l'économie créative / verte ? Comment pouvons-nous veiller à ce que l'esprit d'entreprise et d'innovation qui caractérise le secteur à but lucratif soit exploité par les nouveaux modèles qui sont développés ?
4. Comment les politiques publiques peuvent favoriser une économie créative ?
5. Comment le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, ainsi que ses Parties et partenaires, peuvent soutenir les besoins des pays concernant la promotion des concepts d'économie créative / verte ?

Structure de la session

La session II se déroulera sur trois heures et comprendra deux discussions de 80 minutes avec une pause de 10 minutes après chaque discussion. Au total huit experts animeront la session (deux co-présidents, deux intervenants, quatre conférenciers).

Chaque discussion sera animée par un co-président, un intervenant et deux conférenciers. Suite à la modération par le co-président, la discussion débutera par deux présentations des conférenciers, et chaque présentation sera limitée à 10 minutes. Après les présentations, l'intervenant fera des commentaires sur les implications politiques pendant au maximum 10 minutes. La parole passera ensuite aux participants.



Note conceptuelle pour le Segment de haut niveau - COP 12

Déjeuner-conférence : Paix et diversité biologique

Date : 16 octobre 2014

Lieu : Pyeongchang, République de Corée

Historique

La diversité biologique peut être difficile à maintenir en l'absence de paix. Le conflit peut entraîner de nombreux effets directs sur la diversité biologique, y compris la destruction des habitats, l'extinction des espèces locales, la pollution, le braconnage et la déforestation, pour n'en nommer que quelques-uns. Après la fin des conflits, récupérer la diversité biologique peut exiger beaucoup de temps.

Dans le même temps, la protection de la nature et la conservation coopérative des ressources naturelles partagées peuvent être très favorables pour la paix. La conservation transfrontières (conservation à travers les frontières) a souvent été conçue pour promouvoir la coopération et la paix. Les soi-disant « Parcs de la paix » sont une forme de conservation transfrontières et ont entre-autre pour objectifs la promotion de la paix et de la coopération. Le premier exemple est la création du Parc international de la paix Waterton-Glacier en 1932, qui a été déclaré par le biais d'un traité international entre le Canada et les États-Unis pour commémorer la paix et la bonne volonté existants entre les deux pays. Aujourd'hui, il existe de nombreux exemples de parcs de la paix dans tous les continents, avec une forte concentration en Afrique du Sud.

La zone démilitarisée coréenne ou DMZ est une bande de terre qui traverse la péninsule coréenne, qui sert de zone tampon entre la République de Corée (Corée du Sud) et la République démocratique populaire de Corée (Corée du Nord). C'est la frontière la plus militarisée au monde. Pourtant, cette zone dépeuplée est aussi un paradis pour la faune. La DMZ et ses environs contiennent 106 des



espèces d'oiseaux, de mammifères, d'insectes et de reptiles les plus menacées de la planète. Elle a un énorme potentiel pour la promotion de la paix par la coopération en matière d'aires protégées transfrontalières (aires protégées transfrontières).

Favoriser l'établissement et le renforcement des réseaux et de la collaboration au niveau international sur les réseaux d'aires protégées transfrontières au-delà des frontières nationales est également un objectif de la CDB conformément à la décision de la COP VII / 28 sur le programme de travail sur les aires protégées. La communauté CDB peut jouer un rôle dans la promotion des nouveaux partenariats pour la Paix et la Diversité biologique.



Questions à l'étude

1. Comment pouvons-nous renforcer les liens entre la diversité biologique et la paix, en particulier les concepts de conservation transfrontières et de Parcs de la paix dans le cadre des instruments internationaux tels que la Convention sur la diversité biologique, la Convention du patrimoine mondial de l'UNESCO et le Programme sur l'homme et la biosphère de l'UNESCO ?
2. Existe-t-il des exemples ou des leçons apprises de votre propre pays sur la manière dont la conservation de la diversité biologique a contribué à promouvoir la paix, que ce soit avec les États voisins ou dans votre propre pays ?
3. Dans quelles conditions la paix peut contribuer à une augmentation de la diversité biologique et la conservation de la diversité biologique peut être une force efficace pour la paix ?
4. Comment les institutions internationales et la société civile peuvent apporter un meilleur soutien au concept de Parcs de la paix ?
5. Comment le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, ainsi que ses Parties et partenaires, peuvent soutenir les pays à combler leurs lacunes dans les domaines de la diversité biologique et de la paix ?

Structure de la session

Le déjeuner-conférence est une table ronde de trois heures, et sera dirigé par un modérateur et des conférenciers. La séance débutera par des présentations des conférenciers. Chaque présentation est limitée à 15 minutes. Les présentations seront suivies de discussions entre les participants. Un déjeuner sera servi au cours de la session.